



la LETTRE *du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 1 – PRINTEMPS 2010

EDITORIAL

Il n'est pas toujours facile de comprendre les différents mécanismes de gestion de ceux qui nous aident à mieux vivre tous les jours et à nous développer, ni de savoir à qui nous devons nous adresser quand nous en avons besoin. Pour cela nous avons voulu, dans cette lettre du Gâtinais, vous expliquer qui nous sommes.

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est le regroupement de plusieurs communes pour une meilleure mise en commun de moyens. Nous avons deux EPCI.

Une Communauté de Communes du Gâtinais et un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM).

Ces deux entités ont des compétences qui leur sont propres pour mieux servir les communes et les habitants.

Nous nous sommes permis de vous dresser un tableau explicatif en répondant à quelques questions simples : qui, quoi, pour qui, comment et où ?...

La COMMUNAUTE DE COMMUNES

Créée en 1998, pour gérer les zones d'activités de Savigny s/Clairis et l'aire de Villeroy, a vu ses compétences s'élargir.

Toutes sont obligatoires pour les communes :

- ZA de Savigny, aire de Villeroy, Villeneuve la Dondagre
- Ordures Ménagères (O.M.) et Déchèteries
- Assainissement non collectif (SPANC)
- Hydraulique Agricole
- Entretien des rivières
- Energies renouvelables
- Logement et Cadre de Vie

24 communes sont adhérentes soit 14572 hbts

Elle jouit d'une fiscalité propre en prélevant un impôt, en vivant de subventions et de redevances versées par les usagers qui utilisent le service.

Le bureau comprend 12 membres élus.

Président : Henri de RAINCOURT,
Ministre chargé des Relations avec le Parlement

Le S.I.V.O.M.

Créé en 1923, pour gérer l'électricité, a vu ses compétences s'élargir.

Une est obligatoire :

- Electricité

d'autres sont au choix des communes :

- Eau
- Voirie
- Ecole de Musique
- Ecole Multisports
- Action Sociale - Centre de loisirs
- Gymnase et Dojo
- Centre de Secours
- PLU Intercommunal restreint
- Les Jardins de Vallery

25 communes sont adhérentes soit 16720 hbts

Sans fiscalité propre, il vit grâce à des subventions et aux participations des communes et des utilisateurs.

Le bureau comprend 10 membres élus.

Présidente :
Christine AITA, Maire de Courtoin

Une seule adresse :

6 rue Danton 89690 Chéroy Tél : 03 86 97 71 94 Mail : gatinais.en.bourgogne@wanadoo.fr

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne et le SIVOM construisent aujourd'hui le projet de développement du territoire à horizon 2020.

Au cours du mois d'avril, vous recevrez un questionnaire, afin de recueillir votre perception du territoire et de ses services, ainsi que vos attentes. Votre avis est indispensable, nous espérons donc que vous répondrez nombreux à cette enquête.

Nous nous sommes réunis pour vous apporter une meilleure information et un meilleur service. Nous sommes donc très heureux de vous faire redécouvrir la Lettre du Gâtinais.

QU'EST CE QUE LE SPANC ?

La Communauté de Communes possède la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC » depuis le 1^{er} janvier 2007. Ce service s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Le SPANC a pour mission de réaliser le suivi de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, neuves et existantes (habitations anciennes), sur le territoire des 24 Communes membres.

La société VEOLIA a été retenue après un appel d'offres pour effectuer ces contrôles.

Sont considérés par la loi comme « assainissement non collectif », tous systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. La vérification porte sur la conformité du dispositif mais aussi sur son entretien et son bon fonctionnement. La loi prévoit que l'ensemble des installations devra être contrôlé d'ici le 31 décembre 2012.

Trois types de contrôle sont obligatoires dans le cadre du SPANC :

Le contrôle d'entretien et de bon fonctionnement :
C'est un contrôle périodique qui doit être effectué au maximum tous les 8 ans. Il concerne l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes. A l'issue du contrôle, l'utilisateur sera destinataire d'un rapport de diagnostic, formulant un avis sur l'état de fonctionnement de son installation.

Ce premier contrôle fournira à chaque propriétaire un bilan permettant ainsi de mieux cerner les points à améliorer pour minimiser son impact environnemental. Il sera également utile pour la collectivité puisqu'il permettra de dresser un état des lieux général et de localiser les zones qui posent le plus de problèmes par rapport aux règles de salubrité publique et de protection de l'environnement.

Le contrôle de conception

Il concerne les installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et doit avoir lieu avant la réalisation de l'installation. Ce contrôle permet de vérifier la conception de l'installation présentée par l'utilisateur (par le biais d'un formulaire à remplir, disponible en mairie).

Le contrôle de réalisation :

Il concerne également les installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et doit avoir lieu avant le remblaiement de l'installation. Ce

contrôle permet de s'assurer que la réalisation des dispositifs est exécutée conformément à l'avis du contrôle de conception.

Il vérifie également que les règles générales de construction sont respectées et qu'aucune malfection n'existe.

Dans le cas d'un avis défavorable, l'utilisateur est invité à remédier aux désordres constatés et à prévenir le service après rectifications pour une nouvelle visite de contrôle.

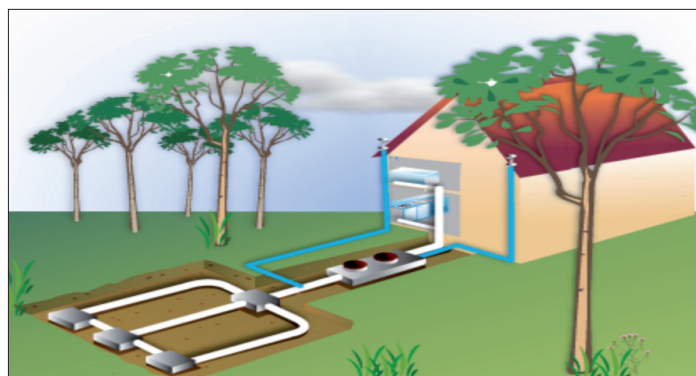
Ces trois prestations donnent lieu au versement d'une redevance à la Communauté de Communes, pour service rendu, dont les tarifs sont les suivants :

- Contrôle d'entretien et de bon fonctionnement : 85 €
- Contrôle de conception : 100 €
- Contrôle de réalisation : 100 €
- Contre-visite si nécessaire : 50 €

Avancement des contrôles de bon fonctionnement :

Ils se déroulent progressivement sur le territoire de la Communauté de Communes, divisé en 5 groupes.

A ce jour, une première série de contrôles a eu lieu sur les communes du 1^{er} groupe : Saint-Agnan, Villethierry, Lixy, Vallery et Dollot. Ils débutent sur les communes du second groupe : Cornant, Courtoin, Egriselles-le-Bocage, Fouchères, La Belliole, Vernoy et Villeneuve-la-Dondagre.



« RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE !! »

Ce slogan sera de plus en plus d'actualité.

Le service d'élimination des déchets des 24 Communes de notre Communauté de Communes du Gâtinais comprend la collecte, le tri et le traitement d'environ 6 000 tonnes par an soit 430 kg par habitant.

La collecte des bacs marron (déchets non recyclables) se fait au porte à porte chaque semaine. La poubelle jaune est ramassée toutes les semaines mais la Communauté de Communes réfléchit à un ramassage toutes les deux semaines. L'éventuel changement aurait lieu à partir du 1^{er} mai 2010. La collecte des magazines, des journaux et du verre se fait aux bornes d'apport volontaire (PAV).

Les déchets ménagers (poubelles marron) sont enfouis dans un Centre d'Enfouissement Technique (CET). Une taxe dite TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est appliquée sur ces déchets finaux. Cette taxe augmente chaque année. Elle s'élevait à 7,5 € la tonne en 2007, 13 € en 2009, elle passera à 17 € en 2010 pour atteindre 32 € en 2015.

Les élus de notre intercommunalité ont décidé de mettre en place un nouveau service en construisant deux déchèteries, une à CHEROY (route de Voulx) l'autre à FOUCHERES. Chéroy ayant un terrain apte à recevoir cet équipement, les travaux ont pu commencer dès 2009.

La déchèterie est ouverte depuis le 20 mars 2010.

Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Chéroy sont les suivants :

	Été (01/04-30/09)	Hiver (01/10-31/03)
Lundi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Mercredi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Vendredi	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00
Samedi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00

VOUS POURREZ Y DÉPOSER

Dans les bennes :

- Objets encombrants et divers non recyclables.
- Végétaux, tailles (branches d'une longueur max de 1,5m et d'un diamètre max de 10cm)
- Gravats / inertes
- Ferraille (objets et matériel majoritairement métalliques, sommiers, fontes, tôles, ...)
- Cartons (devront être pliés)

Dans les conteneurs :

- Pneumatiques des voitures légères dans la limite de quatre pneus sans jantes par visite.
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.
- Huiles issues de vidanges des moteurs dans la limite de 10 litres par semaine

- Batteries
- Déchets dangereux des ménages (peintures, vernis, encres, colles, solvants chlorés et non chlorés, acides et bases, produits phytosanitaires, produits photographiques, liquides techniques automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein,...), produits de traitement du bois, produits dangereux d'entretien, bricolage et jardinage)
- Piles
- Ampoules basse consommation uniquement et néons

La Communauté de Communes du Gâtinais a donc décidé de supprimer les deux passages annuels des encombrants pour éviter les doublons et surtout pour économiser le prix de ce service qui s'élève à 17500 € (il faut savoir que le coût de gestion des deux déchèteries en année pleine sera d'environ 150000 €).

Toutes ces évolutions ont un coût pour l'usager. Les tarifs de la redevance augmenteront en 2010 dans les proportions suivantes :

	1 personne	2 personnes	3 personnes et +
2009	98 €	120 €	162 €
2010	126 €	155 €	209 €
	+ 28 € / an	+ 35 € / an	47 € / an

Ces tarifs s'appliquent à toutes les communes exceptés aux Domaines de Brannay et Savigny sur Clairis qui ont une tarification spécifique, ainsi qu'à la commune de Piffonds qui bénéficie du service du SIVU du Villeneuvien pour les déchets et non de celui de la Communauté de Communes.

Pour éviter que la facture n'augmente de nouveau, il reste une seule possibilité : diminuer notre production de déchets en réduisant notamment les tonnages non valorisés. L'objectif fixé lors du Grenelle de l'environnement est de réduire d'ici 5 ans la production de déchets ménagers de 7%.

Nous mettons en place les moyens qui vous permettront de relever ce défi : déchèteries, colonne à verre, à journaux et magazines, ramassage au porte-à-porte. Dans un futur proche nous allons encourager le compostage et installer la redevance incitative. En embauchant un ambassadeur de tri nous lançons une nouvelle campagne d'information et de mobilisation. Pour réussir à atteindre notre objectif commun, il nous faut votre compréhension, votre adhésion et votre participation.



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Intercommunal

Le PLU intercommunal, engagé par le SIVOM du Gâtinais, arrive à son terme.

Il concerne 9 communes : la Belliole, Cornant, Courtoin, Fouchères, Savigny-sur-Clairis, Subigny, Vernoy, Villeneuve-la-Dondagre et Villeroy.

L'élaboration d'un document d'urbanisme est un temps fort dans la vie d'une collectivité.

Les attentes légitimes des populations actuelles et futures sont de plus en plus nombreuses et diversifiées. Leurs conséquences sur l'environnement sont de ce fait variées et complexes, tout en préservant notre magnifique territoire.

Près de deux années de concertation et de travail en commun ont permis de recueillir de nombreuses observations qui ont été présentées aux maires concernés, aboutissant globalement à une augmentation de plus de 8 hectares des superficies constructibles.



Les animations culturelles et sportives

L'ECOLE DE MUSIQUE

*Programme 2010
en partenariat avec RCGB :*

- **3 AVRIL - 21H**
Salle des fêtes de Nailly
Concert des professeurs et chorale de l'école de musique : chansons de Fugain
- **1 MAI 17H**
Salle des fêtes de Subigny
moment musical avec les élèves de l'école de musique
- **5 JUIN 17H**
Salle des fêtes de Fouchères
moment musical avec les élèves de l'école de musique
- **21 JUIN**
Fête de la musique à Chéroy
**Inscriptions à l'école de musique
à partir du 15 juin 2010
au 03 86 97 73 00**

Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne R C G B

Calendrier 2010 :

- **30 MAI 17 h - JAZZ**
au Château de Brannay
avec l'ensemble White Jive
- **19 JUIN 16 H**
FESTIGATINAIS à Vallery
Musique traditionnelle.
- **20 NOVEMBRE 21H**
à Chéroy Concert avec
The French Gospel Voices.

**Informations et réservations
06.81.14.63.54 ou 03.86.88.73.69**

ACCUEIL DE LOISIRS

pour les jeunes

Vacances d'avril :
du 6 au 16 avril 2010.
Formulaire à retirer
dans les mairies

Union Sportive du Plateau du Gâtinais U S P G

DIMANCHE 11 AVRIL
Vivicitta à Fouchères
(course internationale)



DIMANCHE 16 MAI
La Ronde des 16 Clochers
à Chéroy
**Pour tous renseignements
06.63.90.44.23 ou 03.86.66.50.86**



**Sivom et
Communauté de Communes
du Gâtinais en Bourgogne**

**6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
e-mail : gatinais.en.bourgogne@wanadoo.fr**



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

*Directeur de la Publication
Henri de Raincourt - Christine AITA
Conception, Réalisation & Impression
Imprimerie Saint-Savinien, Sens*